

Compte rendu de la séance du 20 juin 2011 du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, ÉON Christophe, BARBIER Laurent, FALAISE Claude, LE MÉE Philippe, PELHATRE Marie-Françoise, PERRAULT Cathy, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Chantal BARRANGER

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Présentation et validation du projet d'aménagement du centre bourg – Agence Citte-Claes

Mme PAGES, urbaniste à l'Agence Citte-Claes, rappelle le travail qui a été fait par le comité de pilotage pour l'aménagement du bourg et par la commission urbanisme pour choisir des scénarios d'aménagement. Elle présente les scénarios retenus pour la Place des Hortensias, la Place des Roses, les abords des écoles et les axes routiers. Le prochain rendez-vous est la réunion publique du 27 juin 2011. Le travail avec l'agence reprendra en septembre.

Ratification du périmètre et des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère

Monsieur MARTIN invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la modification du périmètre et des statuts validée par le Syndicat le 12 avril 2011. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur des propositions suivantes:

- la commune de Lusanger (Loire Atlantique) devient membre du Syndicat, ce qui étend le périmètre d'action du Syndicat à cette commune
- la participation financière des collectivités membres du Syndicat est modifiée comme suit à compter du 01/01/2012:
50% sur la surface de la commune dans le bassin versant de la Chère
25% sur le linéaire de cours d'eau (rives) de la Chère du bassin versant de la Chère
25% sur la population dans le bassin versant de la Chère

Convention de groupement de commandes de produits d'entretien

Actuellement, les 17 communes de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon procèdent à des consultations individualisées en matière d'achats de fournitures, de matériel technique, administratif et de prestations de services. Or, le groupement d'achats présente de nombreux avantages : économies d'échelle, mutualisation des moyens et des compétences, simplification de toutes les phases de la procédure pour les adhérents.

Il est ainsi proposé la constitution d'un premier groupement de commandes ayant pour objet l'achat de matériels et produits d'entretien. Ceci nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées qui sera conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, avec possibilité de prolonger d'une année par voie d'avenant. La CCMVS est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. En tant que coordonnateur, elle signera les pièces du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels et produits d'entretien
- donne son accord à la désignation de la CCMVS en qualité de coordonnateur du groupement de commandes
- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels et produits d'entretien
- désigne Mme Catherine PERRAULT suppléante de M. Patrick DERVAL, membre de la Commission d'appel d'offres du coordonnateur et du groupement

Acquisition d'une licence de catégorie 4

Le restaurant "Chez Martine" ayant fermé, la commune envisage d'acheter la licence" de débit de boisson à son actuel propriétaire afin que la licence ne soit pas perdue. Il lui faut donc désigner un exploitant et un prix d'achat. N'ayant pas assez d'informations, le conseil municipal décide de reporter la question à une séance ultérieure.

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La Préfecture a élaboré, pour le département d'Ille et Vilaine, un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale modifiant les frontières actuelles des regroupements de communes. Les collectivités du département sont invitées à se prononcer sur le projet de schéma qui, après avis, devra être faire l'objet d'un arrêté préfectoral au plus tard le 31 décembre 2011. Le Conseil discute des propositions mais remet la prise de décision au prochain conseil.

Acquisition d'un moteur neuf pour la hotte du restaurant scolaire

Monsieur BERTHIAUX présente deux devis au Conseil Municipal pour l'acquisition d'un moteur neuf pour la hotte du restaurant scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la société Aéro-contrôle pour un montant de 1267€ HT, pièce et main d'oeuvre.

Désignation d'un délégué suppléant au SIVU d'Incendie et de Secours d'Ercé-Teillay

Suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Sébastien LORAND en octobre 2010, délégué suppléant au SIVU d'Incendie et de Secours d'Ercé-Teillay, un siège de délégué suppléant est resté vacant. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Bénédicte HARDAT, conseillère municipale, comme déléguée suppléante au SIVU d'Incendie et de Secours d'Ercé-Teillay.

Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement avec Veolia

La convention de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement signée avec la société Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux arrivant à son terme, Veolia Eau a proposé aux communes adhérentes au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil, de bénéficier d'une nouvelle convention. Cette dernière fixe une redevance proportionnelle annuelle à la charge de la commune à hauteur de 2,00€ HT par redevable, contre 3,13€ HT avec l'actuelle convention, ce qui représente de réelles économies. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la convention avec Veolia Eau l'autorisant à facturer et recouvrer la redevance assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Décision modificative au Budget Primitif 2011

La commune a reçu le 30 mai 2011 une facture de l'entreprise LUSTRELEC relative à la fourniture et la pose d'un convecteur électrique dans un bureau de la mairie datant de janvier 2010. De plus il est nécessaire de prévoir une dépense supplémentaire pour l'acquisition d'un présentoir. La commune n'ayant pas prévu ces dépenses au Budget Primitif 2011, il convient de prendre une décision modificative comme suit:

D 2184-394	420€
D 2313-031	350€
D 204141	- 770

Durée d'amortissement des subventions d'équipement

2 subventions d'équipement sont à amortir : une de 4399€ pour la restauration du lavoir versée à la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon et une de 9830€ pour la pose de 3 poteaux incendie versée au SDS d'Ercé-Teillay. Après conseil auprès de M. le Trésorier de Bain, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'amortir les subventions d'équipement sur une durée de cinq ans et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'amortissement de ces 2 subventions.

Questions diverses

M. Rémy MARTIN présente les grandes lignes du rapport annuel du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Chère.

Monsieur le Maire informe qu'un busage a été réalisé rue du Château d'Eau. Actuellement, il est procédé à l'effacement du réseau France Télécom et à la constitution d'un nouveau réseau d'éclairage public.

Monsieur Rémy MARTIN signale que des vols de fleurs ont lieu dans les cimetières d'Ercé et de La Fleuriais. Un encart sur ce point sera inséré dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h55.